

**Conseil d'Administration
Séance du jeudi 22 mars 2018 à 9h00**

Compte Rendu

Aujourd'hui jeudi 22 mars deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Delphine JAMET, Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Camille de SINGLY, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Mathieu HAZOUARD, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY, M. Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Estelle GENTILLEAU, Mme Constance MOLLAT par Mme Arielle PIAZZA, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, M. Sébastien VONIER par Mme Camille de SINGLY

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, Mme Dominique IRIART, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Monsieur Fabien Robert salue la présence de Monsieur Mathieu Hazouard, représentant de la région Nouvelle Aquitaine et informe de la nomination de 2 personnalités qualifiées au

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

**Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 22 mars
2018**

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de
Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque
MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW,
M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien
VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme
Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET
par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

sein du conseil d'administration : Mme Dominique Iriart, personnalité qualifiée, vice présidente de Bordeaux Métropole, qui va devenir contributeur financier dès cette année 2018 ; Mme Claire Jacquet, directrice du FRAC, qui entretient des liens très naturels avec l'EBABX. Ces nominations ont été validées par les personnes publiques, et participent de la parité femme/homme au sein du conseil.

La 3^{ème} personnalité qualifiée étant Didier Arnaudet.

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 décembre 2017

Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Point d'information du Directeur.

Monsieur Dominique Pasqualini rappelle que le séminaire l'année dernière a permis de reconfigurer le 1^{er} cycle. Il reste des grands chantiers : les unités de recherche, l'orientation de l'école, la place des pôles techniques. Tout cela étant dans une phase transitoire, avec une réflexion sur les nouveaux locaux actuels, et le projet immobilier engagé.

La Saison Hocquard, commencée en janvier, se terminera mi-mai. Ce programme a relancé la galerie des Tables, avec aussi des expositions d'étudiants : Nora Barbier, et Théophile Merchadou. La 2^{ème} expo Hocquard « salle 239 » commence le 5 avril.

Hier a eu lieu chez Mollat / station Ausone, une rencontre de *la voix des beaux arts*, pour la diffusion des cours d'Emmanuel Hocquard à l'école, qui ont été enregistrés par Catherine Gilloire, actuellement enseignante en son. C'était aussi une soirée dédiée à la sortie *des cours de Pise* d'Emmanuel Hocquard à l'école, publiés chez POL. C'est un événement unique en France, une édition de 15 ans de cours aux beaux arts, publication d'un grand éditeur.

Le Pavillon a pris sa vitesse de croisière, avec ses 5 artistes en résidence, qui vont partir début mai au Japon, avec Ange Leccia et Thierry Lahontaa. Elles vont travailler également dans le cadre de workshop avec le Lycée expérimental Edgar Morin à Darwin.

Dominique Pasqualini se rend dans le Périgord, au Centre de la Préhistoire, pour une prospection sur des projets qui pourraient se construire.

Emmanuel Hocquard disait « habituer les étudiants à leur solitude ». La mission principale d'une école est de développer des singularités, pas comme narcissisme, mais comme exigence d'une solitude.

Monsieur Bertrand Fleury félicite le Directeur pour ces engagements sur des projets ambitieux, qui vont permettre aux étudiants et futurs artistes et travailleurs dans le milieu de l'art et de la culture de se construire. Le Pavillon est particulièrement encouragé par l'Etat et suivi par la DRAC.

Point d'étape du projet de programmation immobilière

Monsieur Fabien Robert rappelle qu'un projet a été lancé pour la rénovation et la restructuration de notre école, avec une étude de pré-programme, des visites, des hypothèses et une estimation plus fine du budget. Il s'agit d'une rénovation de l'existant et d'une extension.

Monsieur Hervé Alexandre indique que conformément aux engagements, des points d'étape sont programmés à l'ordre du jour des conseils d'administration au fur et à mesure de l'avancée du projet. Pour mémoire, en octobre, Monsieur Alain Juppé a fléchi les locaux du musée de l'imprimerie comme espaces destinés à l'école, stoppant ainsi les projets divers en discussion. La métropole, pour la Ville/DGAC a ainsi engagé le financement d'une étude en 3 phases, avec des rendus complets pour fin mai. Les délais seront tenus puisque l'étude est quasiment terminée. Le travail a été mené avec beaucoup de sérieux et d'investissement, son objet étant le diagnostic de l'existant, et une étude du scénario choisi c'est à dire l'investissement de la parcelle du musée de l'imprimerie voisine, une réhabilitation lourde du bâtiment principal, et une réhabilitation plus légère de l'annexe. L'essentiel du coût concerne la réhabilitation du bâtiment principal.

Un comité de suivi est mis en place avec la Métropole, la Ville, les services culture, urbanisme, immobilier, ainsi que le comité Unesco et l'architecte des bâtiments de France pour prendre en compte le PLU, ses contraintes, et une étude d'urbanisme de l'îlot. Cette réflexion commune sera partagée avec la Région et l'Etat pour conduire à l'inscription du projet au prochain contrat de plan Etat/Région. L'impératif immédiat étant de boucler mi 2018 une étude de programmation consolidée pour engager les études nécessaires sur des crédits Etat/Ville/Métropole, avec en perspective une livraison du bâtiment à échéance de 5/7ans.

Monsieur Dominique Pasqualini ajoute que l'enjeu est de répondre à ce que sera une école d'art en 2020, avec une capacité d'accueil de 300 étudiants. Il faut souligner que les efforts engagés avec la journée portes ouvertes et la participation de l'école au salon de l'étudiant portent déjà leurs fruits avec 435 candidats inscrits au concours, ce qui va impliquer une qualité de recrutement.

Monsieur Hervé Alexandre indique que les locaux de l'actuel musée de l'imprimerie présentent plusieurs avantages : locaux voisins de l'actuelle annexe, traversants, plateau simple, vide (hormis les machines), une toiture en mauvais état et pas d'intérêt patrimonial et culturel. Le projet présenté permet de répondre aux modalités d'organisation pédagogique, autour d'espaces ressources (ateliers techniques pédagogiques, photo, menuiserie, imprimerie etc.), la bibliothèque, le café pompier agrandi et aux normes, des modules d'ateliers d'enseignement pratiques et théoriques, des locaux techniques et de maintenance, des locaux pour le personnel, une salle des profs...

Ce pré-programme a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école, chacun à son niveau, secrétariat, enseignants. Tous les ateliers techniques ont été visités et leur responsable rencontré. Une restitution auprès de l'équipe a été faite en janvier en amphithéâtre, permettant des amendements concertés.

Le résultat de cette étude conduit aux éléments suivants :

existant = 3 831 m²

besoins = 5 670 m²

soit un delta de 1 839m²

Madame Delphine Jamet demande ce qu'il en est par rapport à la moyenne des besoins en m²/étudiant qui a été évoquée à plusieurs reprises.

Monsieur Hervé Alexandre répond que ce programme immobilier n'y répond pas totalement mais est cependant conforme à nos usages au regard de nos effectifs. Cette moyenne est de 34m²/étudiant, et le programme tend vers 30m²/étudiant. Aujourd'hui, l'EBABX est à 18m².

Monsieur Dominique Pasqualini rappelle que les difficultés de l'école tiennent au fait qu'elle ne peut offrir aux étudiants des espaces individuels de travail.

Madame Annette Nève ajoute que beaucoup d'ateliers d'enseignement sont multi-usages.

Monsieur Hervé Alexandre présente le programme : l'ancien bâtiment accueillera les ateliers d'enseignement, avec leurs lieux de stockage, des salles de cours théoriques, la bibliothèque, les imprimeries et un accueil.

A l'annexe : les bureaux de l'administration, le café, les ateliers son, vidéo, céramique modelage.

Et dans les locaux de l'actuel musée de l'imprimerie : l'amphi, photo, matériaux et locaux du personnel.

L'amphi a été prévu pour un usage plus large que des cours théoriques, avec le mobilier et l'acoustique en conséquence.

La Galerie des Tables reste un espace d'accrochage.

Les espaces extérieurs (cour de l'actuel café et du musée de l'imprimerie) sont constructibles au vu du PLU ; le bâtiment existant sera donc agrandi mais une cour sera conservée pour conserver des espaces en plein air et bénéficier de la lumière du jour.

De plus, à l'instar du bâtiment Flint de l'annexe rénovée, le rez-de-chaussée sera creusé pour gagner un niveau.

L'estimation rapide faite il y a 2 ans dans la première étude chiffrerait cette option à 10 millions HT pour les travaux. Actuellement, nous sommes à 7,6 millions, soit une opération globale à 10 millions HT avec les études et la maîtrise d'œuvre.

Le dossier avance, tous les services concernés sont mobilisés, l'étude va être remise et tous les contributeurs financiers vont être sollicités.

D'autres points d'étape seront mis à l'ordre du jour des prochains CA.

Monsieur Luc Trias demande si l'étude présentée sera transmise aux administrateurs.

Monsieur Hervé Alexandre répond qu'elle le sera avec le compte rendu de ce conseil (via wetransfer).

Monsieur Cyriaque Moniez confirme que ce travail a été mené en concertation avec les équipes de l'EBABX, qui a pu faire des retours et des amendements.

Monsieur Fabien Robert confirme que le projet a démarré, la dynamique a été lancée. Les crédits ne sont pas encore inscrits mais chacun est conscient que c'est un chantier culturel futur à mener. Il confirme l'échéance à 5/10 ans, et d'ici là, des travaux sont et seront régulièrement entrepris dans le bâtiment principal vieillissant : informatique, accueil.

Monsieur Hervé Alexandre ajoute qu'une des difficultés sera la gestion des travaux pendant 3 ans étant donné que l'activité ne pourra être interrompue.

Monsieur Cyriaque Moniez demande si des locaux provisoires pourront être mis à disposition pendant cette période, à l'image de ce qui a déjà été fait (Carle Vernet, Fieffé).

Monsieur Fabien Robert répond que ce sera organisé en fonction des disponibilités éventuelles à ce moment là.

Délibération D.01-2018 - Décision portant adoption du Compte Administratif et affectation du résultat de l'exercice 2017

Monsieur Fabien Robert indique que la bonne santé financière de l'école se confirme avec cet exercice budgétaire. Le résultat de l'année s'élève à un excédent de 283 640,36 €, avec des dépenses prévues à réaliser en 2018 ; et un résultat cumulé de 557 705,89 €, presque les 3 mois de trésorerie requis dans une gestion prudente.

Monsieur Hervé Alexandre confirme les informations évoquées lors du vote du BP : la réaffectation va concerner les crédits nécessaires pour les études, l'informatique, l'accueil, le Pavillon au regard des crédits DRAC déjà versés. Les excédents sur les crédits de la masse salariale sont le résultat aussi de prévisions prudentes, en attente du financement Métropole en 2018, et d'une meilleure visibilité des évolutions de la masse salariale. L'objectif est le maintien des effectifs alors qu'il est en baisse régulière depuis 2012. Les documents détaillés sont à la disposition des administrateurs.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.02-2018 - Décision portant adoption du compte de gestion de l'année 2017

Madame Caroline Pernot, administratrice des finances publiques, comptable de l'EBABX, confirme que le compte de gestion est en tous points conforme au compte administratif.

Les mesures de rationalisation qui ont conduit à l'amélioration de la santé financière de l'école méritent d'être soulignées. Un travail de grande qualité est conduit avec les services administratifs.

L'amélioration du recouvrement des droits d'inscription est menée également conjointement, même s'ils ne sont pas la principale ressource. Une délibération à suivre propose d'admettre en non-valeur (1000€ sur plusieurs exercices) ; cela ne représente pas grand chose au regard du budget global de l'école, c'est une question de citoyenneté et d'équité des étudiants et des élèves des cours publics. Malgré les efforts réalisés, les créances non recouvrées devront donner lieu à provision pour neutraliser leur impact budgétaire.

Par ailleurs le chantier de la dématérialisation de la chaîne comptable est engagé, important pour l'image de marque de l'école, sa modernisation, la qualité et sincérité de ses comptes, indispensables pour leur certification.

Monsieur Fabien Robert remercie Madame Caroline Pernot pour le travail réalisé au quotidien par elle-même et ses équipes.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.03-2018 - Décision portant décision modificative n°1 (DM1) du budget 2018

Monsieur Fabien Robert expose qu'il s'agit d'intégrer au budget 2018 les résultats de l'exercice 2017.

Monsieur Hervé Alexandre ajoute que les crédits d'investissements portés sont conséquents, et que la semaine dernière ont été actées des demandes de matériel pour l'atelier maquette pour 65 000 €.

Monsieur Dominique Pasqualini précise que c'est un nouvel atelier, investi par un responsable technicien récemment recruté, un nouveau domaine technique pour l'école, proche d'un fablab.

Monsieur Hervé Alexandre indique qu'il s'agit d'achat d'outils performants ; cette année verra aussi le renouvellement d'outils informatiques conséquent. Ces investissements auront un impact direct sur le budget de fonctionnement l'année prochaine puisque leur amortissement budgétaire a été évalué à

100 000 € (au lieu de 75 000 € actuellement). C'est un nouveau palier qui sera franchi après l'effort d'amortissement conséquent réalisé depuis l'année 2013 à la suite des investissements réalisés depuis 2012.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.04-2018 - Décision portant admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur Fabien Robert indique qu'il s'agit des admissions en non valeur évoquées à l'instant par Madame Caroline Pernot, à hauteur de 1000 €.

Monsieur Hervé Alexandre confirme que ces créances datent des années précédentes, dont certaines remontent à 2015.

Madame Caroline Pernot rappelle qu'il s'agit d'un montant faible, d'autant qu'il concerne plusieurs exercices budgétaires.

Monsieur Fabien Robert ajoute qu'il s'agit d'un acte budgétaire nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.05-2018 - Décision portant remboursements de droits d'inscriptions à des étudiants

Monsieur Fabien Robert expose qu'il s'agit de rembourser à une étudiante des frais de voyage auquel elle ne peut pas participer.

Monsieur Hervé Alexandre précise qu'il s'agit de corriger une coquille dans une délibération du précédent conseil, où le nom de l'étudiante était erroné.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.06-2018 - Décision portant modalités de reversements de dotations Campus France à l'EBABX dans le cadre d'une mobilité en Argentine

Monsieur Hervé Alexandre indique que 3 agents de l'école, Annette Nève, directrice adjointe aux études, Angelika Bauer, enseignante et Patrick Mouret, technicien imprimeur numérique, se déplacent en Argentine pendant 2 semaines à compter de ce dimanche 25 mars. Ce déplacement fait suite à une délégation argentine reçue pendant 2 semaines, sur des questions d'édition, échanges de savoir faire, de compétences.

Madame Estelle Gentilleau demande si elle a un rapport avec la délégation reçue l'année dernière.

Monsieur Hervé Alexandre confirme.

Madame Annette Nève indique que l'EBABX et 2 universités (Buenos Aires et Cordoba) se sont entendues pour répondre ensemble à un projet innovant, impliquant des échanges à suivre.

Monsieur Dominique Pasqualini ajoute que des écoles d'Argentine, du Kazakhstan et du Bhoutan ont sollicité l'EBABX pour des échanges.

Monsieur Hervé Alexandre indique que l'école a acheté, tout à fait normalement, les billets d'avion des 3 agents. Or, le dispositif innovant prévoit que ce sont les agents qui vont en être remboursés. La présente délibération va permettre à l'EBABX de titrer auprès des agents le remboursement quand ils l'auront eux-mêmes perçu.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.07-2018- Décision portant remboursement de frais de transport à des étudiants en voyage d'étude en Chine

Monsieur Hervé Alexandre expose que dans le cadre de notre partenariat conventionné avec l'école Offshore de Shanghai, porté par l'école supérieure d'art de Nancy, les étudiants ont dû modifier leur billet, et acheter leur visa directement pour des questions de délai. Il convient donc de délibérer afin de leur rembourser ces frais au vu des justificatifs correspondants.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.08-2018 - Décision portant modification du tableau des effectifs de l'EBABX

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'ouvrir les postes correspondants à l'évolution des effectifs au 1^{er} mars, recrutements et mouvements. La fermeture des postes en parallèle sera soumise à l'avis du prochain Comité Technique ; l'objectif étant d'avoir un tableau des effectifs qui reflète la réalité des postes en place à l'EBABX.

Adoptée à l'unanimité

Délibération D.09-2018- Décision portant modalités de constitution des collèges constituant les comité technique et comité Hygiène, sécurité et conditions de travail en préparation des élections professionnelles du 6 décembre 2018

Monsieur Hervé Alexandre précise que les élections professionnelles de la fonction publique ont lieu le 6 décembre prochain. Les élections des représentants du personnel Comité Technique se dérouleront à l'EBABX, celles concernant les Commissions Administratives Paritaires se tiendront au CDG33.

Cette délibération propose, en concertation avec les représentants du personnel, de reconduire la composition et dispositifs existants ; elle est formellement nécessaire pour garantir ces élections tant sur la forme que sur le calendrier.

Adoptée à l'unanimité

Constatant qu'il n'y a pas de questions diverses et que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 10h.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 5 juillet 2018 à 14 heures.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.10-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération n°10-2018 portant décision modificative (DM2) du budget de l'exercice 2018 de l'EPCC Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes, notamment :

- les écritures comptables relatives à l'amortissement au titre de l'année 2018 ;
- l'inscription en recettes et en dépenses du solde de la subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour le projet *Berges on the moove* ;
- l'inscription en dépenses via l'excédent 2017, d'une part de recettes reçues en 2017 donnant lieu à des dépenses réalisées en 2018 (*Le Pavillon*, Exposition *Emmanuel Hocquard*, la *Galerie des Tables*), et d'autre part de dépenses spécifiques : réparation/révision du traceur et de la découpe laser, constitution du fonds de romans graphiques, invités en lien avec la fin de contrat de 2 enseignants, et de manière générale, le rééquilibrage des charges à caractère général.

dépenses			recettes		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
			c/040	opération d'ordre transfert entre sections - ajustement	52,08
c/2051	logiciels	91,94	c/28051	logiciels	91,94
c/2183	matériel informatique	5,08	c/28183	matériel informatique	5,08
c/2184	meublier	-12,33	c/28184	meublier	-12,33
c/2188	autres matériels	-32,61	c/28188	autres matériels	-32,61
total		52,08			52,08

dépenses			recettes		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/042	opération d'ordre transfert entre sections - ajustement	52,08			
c/6811	(ajustement) dotation aux amortissements	52,08			
c/678	charges exceptionnelles	-52,08			
c/678	charges exceptionnelles	-80 000,00			
c/6067	fournitures scolaires	30 800,00			
c/6065	livres, disques	5 000,00			
C/6068	autres fournitures	5 000,00			
c/61558	réparation	4 500,00			
c/6156	maintenance	4 000,00			
c/6161	assurance multirisque	1 500,00			
c/6184	formation	1 700,00			
c/6236	catalogues et imprimés	1 000,00			
c/6257	réceptions	7 000,00			
c/6251	déplacements	18 000,00			
c/6281	concours divers (cotisations)	1 500,00			
c/678	charges exceptionnelles	-14 000,00			
c/6226	honoraires invités	9 600,00			
C/6257	déplacements et séjours invités	4 400,00			
c/6251	Déplacements	8 730,01	c/7472	Solde versement Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour Berges on the Moove	8 730,01
total		8 730,01			8 730,01

EBABX

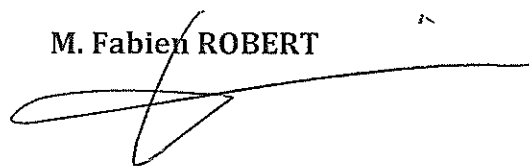
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition de décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT



Président

20 JUIL. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.11-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.11-2018 portant convention cadre entre la ville de Bordeaux et l'EBABX

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du préfet de la Région Aquitaine en date du 16 décembre 2010 a été institué à compter du 31 décembre 2010 un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif dénommé « Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux ». Créé entre l'Etat, la région Aquitaine et la Ville de Bordeaux, cet EPCC est une évolution juridique du statut de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux, jusqu'alors régie municipale.

Lors du CA de l'EBABX du lundi 23 mai 2011 a été adopté à l'unanimité la délibération D.07-2011 portant convention cadre relative aux relations de prestations de service entre la ville de Bordeaux et l'EPCC.

Depuis cette date l'EPCC a grandement évolué dans son autonomisation et rapports contractuels avec la ville de Bordeaux.

La présente convention jointe en annexe a pour objet d'actualiser et de projeter dans un calendrier pluriannuel le cadre contractuel concernant non seulement les conditions de mise à disposition des biens mais aussi les prestations effectuées par la Ville et les modalités financières qui accompagneront l'achèvement de l'autonomisation de L'EPCC.

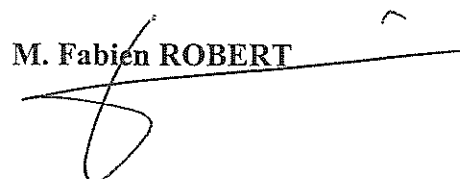
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention avec la ville de Bordeaux

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT



Président

20 JUIL. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.12-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque
MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie
KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par
M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier
ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora
BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par
M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Délibération D.12-2018 portant convention de partenariat pour les cours publics entre la ville de Floirac et l'EBABX

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La convention de partenariat jointe en annexe entend fixer les attendus, objectifs, conditions de réalisation des diverses actions menées sur le territoire de la ville de Floirac, partant de l'initiative municipale de développer les pratiques artistiques plus particulièrement en arts plastiques sur la commune, et impliquant à divers niveaux d'initiative, d'expertise et de mise en œuvre l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux - EBABX

Dans cet esprit, l'EBABX, au-delà de l'offre d'enseignement artistique entend contribuer et participer au développement d'évènements liés à la création sur la ville, à même de nourrir une véritable dynamique autour des arts plastiques et visuels sur le territoire communal en lien avec le tissu associatif et plus largement à l'échelle de la rive droite. L'EBABX et son expertise serait ici au cœur de l'identité artistique de cette proposition associant les acteurs locaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Président de l'EBABX à signer cette convention pour l'année 2018-2019

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.13-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.13-2018 portant modalités d'inscriptions aux dispositifs Post Master et résidence le Pavillon pour l'année 2018-2019

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.30-2017 l'ensemble des droits d'inscriptions à l'EBABX ont été adoptés pour l'année universitaire 2018-2019.

2 dispositifs se sont précisés dans leurs attendus, offres et publics concernés nécessitant une décision sur les droits d'inscription à appliquer aux futurs inscrits pour l'année 2018-2019.

Pour ce qui est du post-master ; 6^{ème} année, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifications étudiantes pour des inscrits qui poursuivront un parcours tout au long de l'année universitaire.

Pour la résidence d'artistes « le Pavillon » à destination d'artistes confirmés internationaux, amenés à résider sur Bordeaux au printemps 2019, il est proposé de les exonérer de tout droit d'inscription.

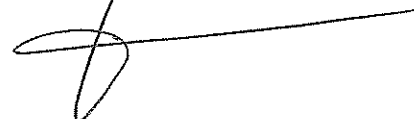
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT



Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.14-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.14-2018 portant montant des participations étudiantes à des voyages internationaux au 1er semestre de l'année 2018-2019

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au début de l'année universitaire 2018-2019, un voyage d'études concernant une douzaine d'étudiants est programmé avec un déplacement et séjour à Vienne et Budapest.

Comme d'usage dans le cadre d'un voyage de cette ampleur ou d'un workshop à l'étranger une participation est demandée aux étudiants sur le volet transports/hébergements/accès aux musées et centres d'art qui sont pris en charge directement par l'EBABX en amont dans le cadre de l'organisation de ce voyage.

Il est proposé une participation des étudiants de 150 euros, correspondant à environ 40% des charges assumées en regard par l'EBABX.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.15-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.15-2018 portant adoption de dotation d'aide au diplôme pour 2 étudiants supplémentaires.

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.31-2017, vous aviez autorisé le versement d'une dotation d'aide au diplôme pour les étudiants présentant leur DNA ou DNSEP pour la session de juin 2018.

Il convient d'ajouter à la liste des étudiants en bénéficiant :

- Une dotation de 87 € pour Monsieur Simon BUROSSE, étudiant en 3^{ème} qui a présenté le DNA ;
- Une dotation de 189 € pour Madame Pauline DIERRE, étudiante en 5^{ème} année, qui a présenté le DNSEP.

Comme pour les autres candidats, si une avance de matériel leur a été accordée pour leur projet de diplôme, le montant de la dotation correspondante sera déduit d'autant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.16-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.16-2018 portant adhésion à l'expérimentation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG33

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui peut être définie comme tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Ce mode de règlement alternatif des conflits est un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

En outre, la durée moyenne d'une médiation ne dépasse pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux délais de jugement moyens qui sont constatés devant les tribunaux administratifs, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation.

À l'instar d'une quarantaine de centres de gestion, le Centre de Gestion de la Gironde s'est porté volontaire pour cette expérimentation et le département de la Gironde fait partie des circonscriptions départementales retenues par l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale. Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus employeurs et de leurs agents.

Cette mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Gironde sur la base de l'article 25 de la loi statutaire n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au titre du conseil juridique.

Il s'agit d'une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement mais dans un délai contraint, par délibération et convention conclue avec le Centre de Gestion avant le 1er septembre 2018.

Ce processus de médiation préalable concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles suivantes :

- décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 ;
- décisions de refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au point précédent ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 ;
- décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1^{er} du décret du 30 septembre 1985.

La conduite de la médiation préalable obligatoire sera assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

En conséquence,

Vu le code de justice administrative ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté interministériel du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, et notamment en ce qu'il désigne la Gironde comme circonscription départementale pour ladite expérimentation,

Vu la délibération n° DE-0030-2018 en date du 31 mai 2018 du Centre de Gestion de la Gironde portant mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire,
Vu la charte des médiateurs des centres de gestion élaborée par la Fédération Nationale des Centres de Gestion,
Vu la convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire figurant en annexe proposée par le Centre de Gestion de la Gironde,

Il vous est proposé :

- d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;
- d'autoriser le Directeur à conclure la convention proposée par le CDG de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur ce dispositif et les propositions en conséquence.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

20 JUL. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.17-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.17-2018 portant remboursement de frais d'inscriptions

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Joris REY, étudiant en 1^{ère} année a arrêté sa scolarité pour des raisons personnelles tôt dans l'année scolaire. Comme tout étudiant de 1^{ère} année il avait réglé d'avance les droits d'inscription de 70 euros au voyage de 1^{ère} année qui est devenu sans objet le concernant de façon dument motivée.

Demande est faite du remboursement de 70 euros.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable à ce remboursement.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

20 JUIL. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du jeudi 6 juillet 2018 à 14h

D.18-2018

Aujourd'hui jeudi 5 juillet deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Emilie KUZIEW, Claire JACQUET, Nora BARBIER
MM. Fabien ROBERT, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Estelle GENTILLEAU par Mme Emilie KUZIEW, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Constance MOLLAT par M Sébastien VONIER, Mme Arielle PIAZZA par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET, M. Corentin VERGNAUD par Mme Nora BARBIER, Mme Delphine JAMET par M. Cyriaque MONIEZ, Mme Dominique IRIART par M. Paul DUPOUY.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth TOUTON,

Délibération D.18-2018 portant modification du tableau des effectifs de l'EBABX

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La modification du tableau des effectifs présentée porte sur sa mise à jour au regard de l'évolution de carrière des agents ainsi que les modifications de poste pour la rentrée 2018/2019.

En effet, le prochain Conseil d'Administration ayant lieu après la rentrée 2018/2019, il convient de s'assurer que le tableau des effectifs dispose des postes nécessaires pour l'ensemble du dispositif pédagogique prévu. Cette version simplifiée du tableau a été soumise à l'avis du Comité Technique du 22 mars dernier.

Par ailleurs, l'avis du prochain Comité Technique sera requis pour la suppression des postes, une nouvelle modification du tableau des effectifs sera mis à l'ordre du jour du conseil d'administration qui suivra.

Suivant ces principes, il vous est proposé pour adoption, la modification du tableau des effectifs de l'EBABX joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole des Beaux Arts, le 6 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président